

Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe



Réf: 895f07

Tel: +33 (0)3 88 41 25 60

Fax: +33 (0)3 88 41 39 11

pressunit@coe.int

internet: www.coe.int/press

47 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"L'ex-République yougoslave de Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Journée internationale des droits de l'homme : le Conseil de l'Europe expose clairement ses priorités

Strasbourg, 10.12.2007- Le Conseil de l'Europe expose clairement ses priorités pour la protection des droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit en Europe.

Ján Kubiš, Ministre slovaque des Affaires étrangères et Président en exercice du Comité des Ministres : "En ce jour solennel, qui vise à promouvoir la protection des droits de l'homme partout dans le monde, je voudrais attirer votre attention sur la protection des droits des personnes appartenant aux minorités, car nous ne devons épargner aucun effort pour veiller à ce que leurs droits soient résolument garantis".

Faisant référence à plusieurs problèmes graves qui touchent encore certains groupes comme les Roms et les Gens du Voyage, M. Kubiš a souligné : "Ils vivent en tant que minorités dans presque tous les Etats membres du Conseil de l'Europe et continuent de subir des actes de discrimination, des préjugés et des attitudes hostiles dans de nombreux pays. Les Etats membres du Conseil de l'Europe ont l'obligation de faire face à ce problème et la Présidence slovaque accordera une attention particulière aux mesures susceptibles d'améliorer leur situation".

René van der Linden, Président de l'Assemblée parlementaire : "Le Conseil de l'Europe, en tant qu'organisation de surveillance des droits de l'homme sur le continent européen, joue un rôle indispensable. Et ses objectifs sont, manifestement, loin d'être pleinement atteints. Le récent rapport de l'Assemblée sur les « restitutions » et les détentions secrètes de la CIA en Europe a indiqué que le Conseil de l'Europe n'appliquait pas deux poids, deux mesures, et qu'il était disposé à critiquer, et en mesure de le faire, les violations commises dans n'importe lequel de nos Etats membres.

J'ai signé récemment au nom de l'Assemblée un accord avec le Parlement européen qui devrait nous permettre de mieux coopérer à l'avenir, en entretenant des contacts mutuels plus fréquents et en assurant des échanges d'informations « en amont ». Je suis convaincu que ce mécanisme sera utilisé dans les travaux en cours de la Commission des questions juridiques de l'Assemblée sur les « listes noires » anti-terroristes du Conseil de sécurité des Nations Unies et de l'Union européenne, qui seront examinés par notre Assemblée en janvier 2008 et qui soulèvent de sérieuses questions quant au respect des normes minimales en termes de droits de l'homme et de primauté du droit."

Terry Davis, Secrétaire Général : "Si nous voulons vaincre les terroristes, nous devons rester fidèles à nos idées et à nos valeurs. Les peuples du monde doivent savoir que nous avons raison, et que les terroristes ont tort – que nous sommes justes, et que ce sont des criminels.

"Ceux qui affirment que la détention secrète, la torture et la négation du droit à un procès équitable ont arrêté un certain nombre d'attentats terroristes, devraient avoir l'honnêteté morale et intellectuelle de considérer aussi combien de futurs terroristes ces abus des droits de l'homme ont aidé à recruter".

./..

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 47 Etats membres.

Halvdan Skard, Président du Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux : “De plus en plus, les autorités locales et régionales deviennent la première ligne de défense des droits de l’homme au sein de leurs collectivités. Le Congrès, qui représente plus de 200 000 collectivités en Europe, est clairement chargé de protéger les droits de l’homme aux niveaux local et régional.

Les autorités locales et régionales sont très bien placées pour répondre aux situations impliquant, par exemple, la traite des êtres humains, la toxicomanie, la violence familiale et d’autres violations des droits de l’homme. Autonomiser les collectivités, encourager la participation des citoyens et les associer à la prise de décisions sont autant de moyens de protéger leurs droits.”